



L'E.C.O.L.E. du Grésivaudan  
337bis rue de Bretagne  
38190 FROGES  
Yann DUBUS, Delphine BROTTÉ  
06.20.66.39.14 // 06.63.71.41.82  
<http://www.ecoledugresivaudan.fr/>  
[contact@ecoledugresivaudan.fr](mailto:contact@ecoledugresivaudan.fr)

le 15 novembre 2017

## NOTE DE SYNTHÈSE

### L'E.C.O.L.E. du Grésivaudan : problématiques et pistes de prise en charge financière

L'avancée du projet au niveau national (lettre co-signée des parlementaires au ministre, rencontre de ces derniers avec M. Blanquer autour de ce projet) nous demande d'avancer sur notre partenariat avec les collectivités territoriales.

Nous sollicitons ainsi le Département de l'Isère ainsi que la Communauté de communes du Grésivaudan afin de se réunir pour envisager les spécificités, les besoins et les possibilités en termes de prise en charge financière de cette expérimentation pédagogique publique nationale.

#### 1. Spécificités :

-Expérimentation publique, elle doit l'être obligatoirement dans des locaux publics. Nous bénéficions du soutien de la communauté de communes du Grésivaudan prête à nous mettre à disposition des locaux leur appartenant à Alleverd (anciens locaux du lycée professionnel du Bréda) ; mais la compétence « école primaire » ne fait pas partie des compétences de la communauté de communes du Grésivaudan. Cette compétence revient à la commune, mais les élèves accueillis dépasseront la commune d'Alleverd. C'est un projet à dimension intercommunale.

- Expérimentation d'une **école du socle commun, cette expérimentation fusionne une école élémentaire et un collège**. La prise en charge financière de cet établissement d'un point de vue investissement et fonctionnement pédagogique ne peut donc s'envisager que par le Département ainsi que les différentes communes concernées. La communauté de communes du Grésivaudan ne pouvant éventuellement intervenir que sur la maintenance et l'entretien du bâtiment lui appartenant.

#### 2. Besoins

Si l'aide de l'Etat pourra être envisagé, il est exclu qu'il prenne la totalité des charges d'investissement et de fonctionnement pédagogique de cet établissement d'expérimentation.

- le budget d'investissement pour équiper et rendre fonctionnel cet établissement est estimé à 100 000€.
- le budget de fonctionnement pédagogique annuel (fournitures scolaires, transports, eau/énergie/télécom et ménage) est estimé à 80 000€.

Pour des élèves issus pour la moitié du niveau élémentaire, et moitié du niveau collège.

### 3. Possibilités

La proposition la plus simple nous semblerait :

- une prise en charge des frais d'entretien du bâtiment et espace et de maintenance par la communauté de communes (entretien de son patrimoine) ;
- doublée d'une prise en charge par le Département de l'Isère des frais d'investissement et de fonctionnement, en répercutant aux communes concernées la quote-part des élèves accueillis au niveau élémentaire.

D'autres solutions peuvent être envisagées :

- la commune d'Alleverd prend à sa charge la partie « école élémentaire » et refacture éventuellement aux autres communes ;
- la communauté de communes prend à sa charge la partie « école élémentaire » à titre exceptionnel et défini dans l'unique cadre de cette expérimentation ; ce qui demande un changement de ses statuts.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce projet, et nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.